

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° B\_2024\_60 REIMPRESSION DU TOPOGUIDE DE RANDONNÉE PEDESTRE CHAMINA « PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES »

Date de la convocation  
26/11/24

**Le 3 décembre 2024 à 14h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry	x				
87	LARDY Brigitte					
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		P. BRUGERE	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	8	1		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **Charte de Parc 2018-2033 :**

### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

## **Hors Contrat de Parc 2023-2026**

### **Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- L'intérêt pour le Parc de disposer d'un topoguide de promotion de la destination et de la randonnée pédestre,
- La nécessité de démarrer le travail technique nécessaire dès que possible pour respecter le calendrier prévisionnel souhaité

### **Contexte :**

---

En partenariat avec les éditions Losange, propriétaires de Chamina Edition, le guide Chamina du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML), parfait complément au site internet et à l'application Rando-Millevaches, Nature en Limousin avait été réédité en 2021 dans les conditions suivantes :

- Tirage à 3000 exemplaires pour un montant de 3400 € HT soit 4080 € TTC,
- 60 exemplaires gratuits offerts au Parc pour dons et promotion,
- 100 exemplaires vendus au parc avec 35% de remise (remise qui peut s'appliquer pour des réassorts ultérieurs).

Ce guide de 125 pages consacré à la petite randonnée n'est pas qu'un ouvrage dédié à la marche, il est aussi un support de qualité permettant de découvrir toutes les facettes de Millevaches grâce aux nombreuses pages traitant de sujets d'ordre historique, économique, environnemental, urbanistique ou culturel. Il est apprécié par les habitants du PNR ML et du Limousin, et par tous ceux qui fréquentent régulièrement la Région en villégiature, et qui trouvent là un support de connaissance et d'évasion. Il donne à voir la diversité de sentiers de randonnée et conforte la stratégie du territoire dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature.

En rupture de stock au plan national, les éditions Losange ont sollicité le Parc dans le courant de l'année pour en prévoir la réimpression.

Un devis a été établi pour une réimpression dite « simple » du guide en 2000 exemplaires, permettant tout de même l'actualisation du carnet d'adresses et quelques légères corrections ne modifiant pas le chemin de fer de l'ouvrage.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC		
Objet	Montants	Financeurs	%	Montants
Réédition du guide Chamina	2321 €	Région NA	50%	1160,50 €
		Recettes issues des ventes à la maison du Parc	20%	464,2 €
		Autofinancement	30%	696,3 €
<b>Total</b>	<b>2321 €</b>		<b>100%</b>	<b>2321 €</b>

Le guide restera commercialisé par la société Cartothèque en France et continuera à être vendu à la Maison du Parc durant sa période d'ouverture.

60 exemplaires de l'ouvrage seront offerts au Parc à la parution.

#### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'approuver le projet de réimpression du topoguide de randonnée pédestre Chamina « Parc naturel régional de Millevaches » dans les conditions négociées avec le groupe Losange ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- D'approuver le projet de réimpression du topoguide de randonnée pédestre Chamina « Parc naturel régional de Millevaches » dans les conditions négociées avec le groupe Losange ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		13	15			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 10/12/24  
Et qu'elle a été affichée le 10/12/24

